



B.A.F.

Sommaire

Le mot du DNA

La DNA vous informe

Rubrique du Directeur
des Titres, Tournois
et Sanctions

Sujets et corrigés des
examens de mars 2014

Photo équipe arbitres
championnat de France
des jeunes 2014

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETTIN

des

ARBITRES FÉDÉRAUX



D.N.A. – F.F.E.
BP 10054
78185 St Quentin en
Yvelines Cedex

n°137
Juin 2014

SOMMAIRE DU BAF N° 137

Le mot du directeur national de l'arbitrage	3
La DNA vous informe.....	4
Listes diverses.....	5
Questions et réponses d'arbitrage.....	6
Rubrique du DTTS et joueurs suspendus	7

SUJETS ET CORRECTIONS EXAMENS DE MARS 2014

UV 1, sujet	9
UV 1, corrigé	11
UV 1 bis , sujet.....	13
UV 1 bis, corrigé.....	14
UV 2, sujet	16
UV 2, corrigé	18
UV J, sujet.....	21
UV J, corrigé.....	22
Photo de l'équipe d'arbitrage du championnat de France des jeunes 2014.....	23

Directrice du Bulletin des Arbitres Fédéraux :
Claire Pernoud – e-mail : claire.pernoud@orange.fr

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Échecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Emmanuel VARINIAC

Chers collègues,

Trois arbitres internationaux français représenteront notre pays dans l'équipe d'arbitres des Olympiades à Tromso en Norvège au mois d'août prochain. Ils devront appliquer les nouvelles règles du jeu d'échecs qui vont entrer en application le 1er juillet. Laurent Freyd s'occupe de traduire ces textes publiées en anglais par la FIDE. Un numéro spécial du Bulletin des Arbitres sortira bientôt à ce sujet.

De nombreux stages ont été organisés par les ligues, les CDJE et/ou les clubs. Les DRA organisent les centres d'examens dans chaque ligue. Les corrections des copies anonymes se déroulent dans le mois suivant. Félicitations à tous les bénévoles qui organisent ce secteur de A à Z et félicitations à nos futurs collègues qui ont réussi avec succès les examens de mars 2014 : 77 % ont obtenu l'UV 1, 79 % l'UV 1bis, 78% l'UV 2 et 100 % l'UV J. Vous trouverez les sujets et les corrigés de ces examens dans ce numéro du BAF.

N'oubliez pas de télécharger les dernières versions du logiciel PAPI 3.2, de la base de données et du livre de l'arbitre. Il est très important de mettre à jour vos documents et vos fichiers informatiques !

Bonne lecture à tous et bons arbitrages cet été !

Emmanuel VARINIAC
Arbitre International
emmanuel.variniac@laposte.net



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Merci de noter dans vos agendas
la prochaine date de session d'examens d'arbitrage :

samedi 28 juin 2014

Le guide des examens à l'intention des candidats est disponible dans la colonne de droite de la rubrique « arbitrage » du site de la FFE.

A lire absolument !

La version 3.2 du logiciel PAPI est stable
et
elle peut être utilisée.

La Direction Nationale d'Arbitrage

<http://echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=1340>

Directions Régionales de l'Arbitrage

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

*Aidez-nous à tenir à jour le fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez communiquer à la DNA, dès que possible, toutes les modifications.
Merci d'avance !*

Signalez tout changement également à Erick Mouret pour une mise à jour du site FFE

Superviseurs

<http://www.echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=SRA>

Les stages annoncés

<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

La liste des formateurs

<http://www.echecs.asso.fr/ListeArbitres.aspx?Action=DNA&Level=X>



QUESTIONS / RÉPONSES

D'ARBITRAGE

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

**Le Bulletin des Arbitres Fédéraux est votre bulletin.
Vos expériences et vos questions nous intéressent.
Elles peuvent profiter au plus grand nombre.**

Alors contactez la rédaction ou proposez des articles pour les prochains numéros !



Information du Directeur des Titres, Tournois et Sanctions (D.T.T.S)

Septembre arrive et avec lui la fin de la saison sportive. Celle qui débutera verra comme d'habitude son lot de collègues inactivés. A ce jour ce sont près de 159 arbitres sur 1535 que comptent nos effectifs, qui vont disparaître de nos tablettes. Si d'ici cette fin de saison ceux-ci ne suivent pas de Formation Continue ou un stage pour progresser nous perdrons, 6 AF1, 10 AF2, 43 AF3, 95 AF4 et 5 AFJ. Tous les DRA ont reçus la liste des personnes concernées.

Les modèles de rapport sont à télécharger sur le site FFE <http://www.echecs.asso.fr/Arbitrage/Rapporttechnique.zip>.

De nos jours ou tout est plus ou moins fait pour économiser les ressources de la planète, certains (peu nombreux heureusement) continuent à envoyer leurs rapports par courriers postal plutôt que d'utiliser le rapport dit « écologique », alors qu'ils possèdent une boîte mail. La seule explication logique que je vois, concernant ces quelques dinosaures, est qu'ils doivent détenir des actions de la poste...

Autant, j'accuse réception à tous les rapports électroniques reçus, autant je ne réponds pas à ceux reçus par courrier papier.

Les demandes de titre sont à faire suivant les modèles ad-hoc <http://www.echecs.asso.fr/Arbitrage/DemandesTitres.zip>

AI Gérard Hernandez, DTTS,
2 rue du Clair Matin, 01500 Saint Denis en Bugey
Tél : 06 87 13 62 24,
Mail : hnz.gerard@wanadoo.fr

Liste des joueurs suspendus

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut être obtenue à tout moment à l'adresse suivante :

<http://echecs.asso.fr/Actus/2884/Sanctions22092013.pdf>

CODE FFE	NOM	PRENOM	TYPE	DEBUT	FIN (inclus)	POSITION
S04852	FELLER	Sébastien	SUSPENSION	01/08/2012	30/04/2015	Suspendu de toutes compétitions homologuées FIDE
B03148	HAUCHARD	Amaud	SUSPENSION	01/08/2012	31/07/2015	Suspendu de toutes compétitions homologuées FIDE
J00562	HOUSSEAU	Christophe	SUSPENSION	12/03/2009	11/03/2019	SUSPENDU
en attente						
H01048	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	31/12/2025	CFD

liste au 27 mai 2014

Session de mars 2014 UV 1

Durée : 2 heures

Documents autorisés: Livres de l'arbitre et de la fédération (version papier ou numérique)

**Vous devez expliquer vos réponses en citant le livre et l'article utilisés dans chaque cas.
Vous devez indiquer votre numéro d'anonymat sur chaque copie.**

Dans tout le sujet, B désignera le conducteur des blancs et N le conducteur des noirs.

I – LES REGLES FONDAMENTALES DU JEU

- 1) Qu'est-ce que la prise en passant ?
- 2) Les blancs peuvent-ils exécuter le petit roque si la tour en h1 est attaquée par un fou noir ?
- 3) Qu'est-ce qu'une « position morte » ?
- 4) A partir de quel moment un joueur perd-il le droit de réclamer une infraction de déplacement de pièce ?

II – LES REGLES DE COMPETITION ET ANNEXES

- 1) A quelle date les règles du jeu en vigueur sont-elles entrées en application ?
- 2) En jeu rapide, quand les règles de compétitions s'appliquent-elles ?
- 3) Qu'est-ce que « la salle de jeu » ?
- 4) Un joueur peut-il cacher les coups inscrits sur sa feuille de partie ?
- 5) Quelles sont les possibilités offertes à un joueur handicapé visuel pour la notation de sa partie ?
- 6) Que fait l'arbitre si un spectateur intervient dans une partie ?
- 7) En cadence longue, que fera l'arbitre si une partie a débuté avec des couleurs inversées ?

III – LES FINS DE PARTIE AU KO

La cadence de jeu considérée pour toutes les questions est de 2h KO.

- 1) Qu'est-ce qu'une fin de partie au KO ?

- 2) Il n'y a pas d'arbitre dans la salle. N à qui il reste moins de deux minutes à la pendule, souhaite faire nulle en vertu de l'article 10.2 car son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux. B n'est pas d'accord et veut poursuivre la partie. Que fait N ?
- 3) Sous quelle condition un joueur peut-il s'abstenir de noter ?
- 4) B arrête la pendule et appelle l'arbitre. Il réclame la nulle en vertu de l'article 10.2. L'arbitre décide de faire continuer la partie en sa présence. B tombe, l'arbitre décide finalement d'accorder la nulle. N s'offusque en disant que son adversaire est tombé et qu'il n'y a donc aucune raison que la partie soit nulle. A-t-il raison de contester la décision de l'arbitre ?

IV – LE TOURNOI DE BLITZ

Vous arbitrez un tournoi de blitz en 9 rondes avec 40 joueurs.

- 1) Quelles sont les règles à respecter pour le choix de la cadence ?
- 2) Vous avez choisi la cadence : 5 minutes KO. B a arrêté la pendule, il dispose de moins de deux minutes à la pendule. Il vous demande la nulle en expliquant que son adversaire ne fait aucun effort pour gagner la partie et répète régulièrement certains coups. Quelle est votre décision ?
- 3) Vous surveillez attentivement la partie entre deux joueurs, réputés pour avoir un fort caractère. B joue un coup illégal laissant son roi en échec. Avant que ce dernier n'ait eu le temps d'appuyer sur la pendule, N vous regarde et déclare: "Coup irrégulier, j'ai gagné la partie". B, impassible, reprend son coup, pare l'échec et appuie sur la pendule. Comment réagissez-vous ?
- 4) Vous surveillez la salle de jeu et voyez soudain B jouer un coup illégal et appuyer sur la pendule. N ne s'en aperçoit pas. Que faites-vous ?
- 5) Votre règlement prévoit qu'en cas d'égalité de deux joueurs à la première place après la 9^e ronde, un match de départage en aller-retour à la même cadence, sera joué. C'est le cas dans votre tournoi. En quoi votre rôle change-t-il pour l'arbitrage de ces parties ?

Remarques du correcteur (RC):

Les réponses aux questions doivent être courtes, précises et faire référence à un article. Trop de candidats font des réponses fleuves, imprécises en citant divers articles, pensant qu'en mettant beaucoup de références la réponse s'y trouvera forcément. Ils perdent alors du temps et ne parviennent pas à arriver au bout du sujet. Allez à l'essentiel, en répondant précisément et clairement à la question!

I – LES REGLES FONDAMENTALES DU JEU

- 1) Article 3.7d : Un pion attaquant une case traversée par un pion adverse qui a avancé, d'un seul coup, de deux cases à partir de sa case initiale peut prendre ce pion comme si ce dernier n'avait avancé que d'une case. Cette prise n'est légale qu'en réponse immédiate à cette avancée de deux cases du pion adverse. On l'appelle : « prise en passant ».
- 2) Oui. Aucune règle de l'article 3.8 consacré au roque ne vient s'y opposer.
- 3) Article 5.2b. La partie est nulle quand une position est telle qu'aucun joueur ne peut mater le roi adverse avec une série de coups légaux. On dit que la partie se termine par une « position morte ». Ceci met fin immédiatement à la partie à condition que le coup produisant la position soit légal.
- 4) Article 4.7 : Un joueur perd son droit de réclamer que son adversaire a enfreint l'Article 4, dès qu'il touche délibérément une pièce.

II – LES REGLES DE COMPETITION ET ANNEXES

- 1) Du 1^{er} juillet 2009. ***(RC: beaucoup de candidats n'ont pas trouvé la réponse à cette question...)***
- 2) Article A.3 : Lorsque la supervision du jeu est appropriée (par exemple un arbitre pour au plus trois parties) les Règles de compétition s'appliqueront.
Article A.4: Lorsque la supervision est inappropriée les Règles de Compétition s'appliqueront, sauf lorsqu'elles sont précisées par les règles du Jeu rapide.
- 3) Article 12.2 : La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur située à part, et les autres emplacements désignés par l'arbitre.
- 4) Non. Article 8.2 : La feuille de partie doit être visible par l'arbitre pendant toute la partie.
- 5) Article E.2, 5) : Le joueur handicapé visuel doit noter les coups de la partie en Braille, en écriture courante ou en les enregistrant sur un magnétophone.
(RC: certains candidats ont mentionné en plus l'article E.2, 9), le recours à un assistant).
- 6) Article 13.7 a) : Les spectateurs et les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni intervenir d'aucune façon dans une partie. Si c'est nécessaire, l'arbitre expulsera les contrevenants de la salle de jeu.
- 7) Article 7.2 : Si une partie a débuté avec des couleurs inversées, elle continuera, sauf si l'arbitre en décide autrement.

III– Les FINS DE PARTIES AU KO

- 1) Article 10.1 : Une « fin de partie au KO » est la phase d'une partie où tous les coups (restants) doivent être exécutés dans un temps limité.
- 2) Article D.1 a) : Son adversaire ne peut gagner par des moyens normaux. N doit noter la position finale et son adversaire la vérifier. La réclamation sera soumise à un arbitre, dont la décision sera sans appel.
(RC: beaucoup ont pensé que l'arbitre avait fait une pause et qu'il suffisait d'aller le chercher. Hors ici il était bien spécifié qu'il n'y avait pas d'arbitre. Il ne faut pas perdre de vue que certaines compétitions se jouent sans arbitre).
- 3) Article 8.4 : Si un joueur dispose de moins de 5 minutes à sa pendule à un moment d'une période de jeu et ne bénéficie pas d'un temps additionnel de 30 secondes ou plus à chaque coup, alors pour le reste de la période, il n'est pas obligé de respecter les conditions requises de l'Article 8.1.
- 4) Non. Article 10.2 b) : Si l'arbitre remet sa décision à plus tard, la partie continuera. L'arbitre déclarera le résultat final plus tard dans la partie ou dès que possible après la chute d'un drapeau. Il déclarera la partie nulle s'il considère que la position finale ne peut être gagnée par des moyens normaux, ou que l'adversaire ne faisait pas de tentatives suffisantes pour gagner par des moyens normaux.

IV – LE TOURNOI DE BLITZ

Vous arbitrez un tournoi de blitz en 9 rondes avec 40 joueurs.

(RC: la notion de supervision appropriée et inappropriée pose problème à beaucoup de candidats. Ici nous sommes dans le cas d'un tournoi avec 20 parties à surveiller, donc en supervision inappropriée. Surveiller une partie de près, ne signifie pas être en supervision appropriée (seule la partie de départage évoquée en question 5 fera l'objet de ce type de supervision).)

- 1) Article B.1: Une partie de "blitz" est une partie où tous les coups doivent être joués dans un temps limité de moins de 15 minutes pour chaque joueur; ou bien le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est inférieur à 15 minutes pour chaque joueur.
- 2) Article B.3 b): L'article 10.2 ne s'applique pas.
- 3) Article B.3 c): Un coup illégal est achevé lorsque la pendule de l'adversaire a été mise en marche. Ici le coup n'est pas achevé puisque B n'a pas appuyé sur la pendule, il a donc le droit de parer l'échec. Vous laissez donc la partie se poursuivre.
- 4) Article B.3 c): Une fois que l'adversaire a joué son propre coup, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf accord mutuel sans intervention de l'arbitre. On peut également évoquer l'article A4b: l'arbitre fera appliquer l'article 4, seulement si l'un des deux joueurs lui demandent. Il laisse donc la partie se poursuivre sans intervenir.
- 5) Article B.2: Nous sommes dans le cas d'une supervision de jeu appropriée (un arbitre pour une partie). Vous devez donc veiller à ce que les règles du jeu s'appliquent.

Fédération Française des Échecs

Direction Nationale de l'Arbitrage

Session de mars 2014 UV1 bis Durée 2 heures

Ce sujet comprend 20 questions.

Indiquez clairement votre numéro d'anonymat sur chaque copie.

Justifiez vos réponses en utilisant les documents autorisés : livre de la fédération et livre de l'arbitre (version papier ou numérique).

Coupe de France

- 1.1 A quelle cadence se joue un match de Coupe de France ?
- 1.2 En règle générale, à quelle heure débute un match de Coupe de France ?
- 1.3 A quelles sanctions s'expose une équipe faisant forfait sans cas de force majeure ?
- 1.4 Combien d'équipes un club peut-il engager en Coupe de France ?

Structure de l'arbitrage

- 2.1 Définitions. Que signifie ASP ? Que signifie BAF ? Que signifie DRA ?
- 2.2 A qui doit être envoyée une demande de titre d'arbitre ?
- 2.3 Quelles sont les UV que devra obtenir un AF4 voulant devenir AF3 ?
- 2.4 Par jour, entre quel plancher et quel plafond se situe le montant d'une indemnité d'arbitrage ?
- 2.5 Qui est le Directeur des Règlements ?
- 2.6 A partir de quel âge peut-on devenir arbitre fédéral 3 ?

Généralités

- 3.1 Quand a été fondée la Fédération Française des Échecs ?
- 3.2 Expliquez ce qu'est un Kashdan et comment on le calcule. Votre explication comportera un exemple.
- 3.3 Donnez les appariements d'un tournoi toutes rondes de 7 joueurs.
- 3.4 Qu'est ce qu'un forfait administratif ?
- 3.5 Combien d'équipes évoluent en division nationale 3 ?
- 3.6 Pour un match de N3, peut-on être à la fois arbitre, capitaine et joueur ?
- 3.7 En N3, comment compte-t-on une partie perdue par forfait sportif ?
- 3.8 Quel est le Elo estimatif automatiquement délivré à un non-classé adulte licencié B ?
- 3.9 Un arbitre décide d'infliger un avertissement écrit à un joueur. Que doit-il faire ?
- 3.10 Comment seront classées et départagées des équipes qui disputent une phase départementale de la Coupe Jean-Claude Loubatière au système Molter ?

Corrigé de l'UV1 bis session de mars 2014

1 Coupe de France

- 1.1 Cadence 40 coups en 1h30 puis 30 minutes pour terminer la partie, avec adjonction de 30 secondes par coup pendant toute la partie. Article 3.3 du règlement de la Coupe de France.
- 1.2 En règle générale, un match de Coupe de France débute à 14h15. Article 2.3 du règlement de la Coupe de France.
- 1.3 Sauf cas de force majeure, tout forfait entraîne une amende de 50 euros jusqu'en 1/64ème de finale, 100 euros en 1/32^e de finale, 200 euros en 1/16^e de finale, 400 euros en 1/8^e de finale, 800 euros en 1/4, en 1/2 et en finale. Article 3.8 du règlement de la Coupe de France.
- 1.4 Un club ne peut engager qu'une seule équipe. Article 1.1 du règlement de la Coupe de France.

2 Structure de l'arbitrage

- 2.1 ASP : attestation de stage pratique. BAF : bulletin des arbitres fédéraux DRA : directeur régional de l'arbitrage.
- 2.2 Le directeur des titres est Monsieur Gérard HERNANDEZ. Livre de l'arbitre, composition de la DNA, article 3.3 du RIDNA.
- 2.3 Il doit obtenir l'UV2 et l'UV3. Règlement intérieur de la DNA, article 14.
- 2.4 L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre 50 euros (plancher) et 85 euros (plafond). Livre de l'arbitre page 123, chapitre 2.5 (gestion), article 3.1.
- 2.5 Le directeur des règlements est Monsieur Dominique DERVIEUX. Livre de l'arbitre, composition de la DNA.
- 2.6 On peut devenir AF3 à partir de 18 ans. Règlement intérieur de la DNA, article 14.

3 Généralités

- 3.1 La FFE a été fondée le 19 mars 1921. Statuts, livre de la Fédération.
- 3.2 Le KASHDAN est un système de départage. Livre de l'arbitre, chapitre 2. Ce système valorise les gains par rapport aux parties nulles. Victoire = 4 points. Nulle = 2 points. Défaite = 1 point. Exemple: dans un 9 rondes, le joueur A a 5 points, avec 5 victoires et 4 défaites. $K = (5 \times 4) + (4 \times 1) = 24$ points. Le joueurs B a lui aussi 5 points, avec 1 victoire et 8 parties nulles. $K = (1 \times 4) + (8 \times 2) = 20$ points.
- 3.3 Grille de Berger, livre de l'arbitre, chapitre 2.1

Il faut utiliser la grille de 7/8 joueurs. Il y a 7 rondes. Le premier nommé a les blancs.

Ronde 1	1 exempt	2 contre 7	3 contre 6	4 contre 5
Ronde 2	5 exempt	6 contre 4	7 contre 3	1 contre 2
Ronde 3	2 exempt	3 contre 1	4 contre 7	5 contre 6
Ronde 4	6 exempt	7 contre 5	1 contre 4	2 contre 3
Ronde 5	3 exempt	4 contre 2	5 contre 1	6 contre 7
Ronde 6	7 exempt	1 contre 6	2 contre 5	3 contre 4
Ronde 7	4 exempt	5 contre 3	6 contre 2	7 contre 1

- 3.4 Un forfait administratif est un forfait non sportif, découlant d'une sanction. Livre de la Fédération, règles générales, article 3.1.2.
- 3.5 Le nombre d'équipes qui évoluent en division nationale 3 est de 180 (18 groupes de 10 équipes). Livre de la Fédération, championnat de France des clubs, article 1.1.
- 3.6 Non. L'article 8 des règles générales stipule que chaque équipe doit avoir un capitaine, qui ne peut pas officier en même temps en tant qu'arbitre.
- 3.7 Livre de la fédération, championnat de France des clubs, article 4. La partie perdue par forfait sportif est comptée :
- -1 si une partie a été effectivement jouée sur l'un des échiquiers suivant l'échiquier concerné.
 - -1 s'il s'agit du joueur masculin français ou de la féminine française.
 - 0 dans les autres cas.
- 3.8 Elo estimatif adulte licencié B : 1399 (Elo rapide). Livre de la Fédération, règles générales, article 5.
- 3.9 Un arbitre peut donner un avertissement écrit à un joueur. Règles du jeu, article 13.4. Règlement intérieur de la DNA, article 34.2 : l'avertissement est remis au joueur et affiché dans la salle de jeu. Si le joueur est absent, l'arbitre se charge d'informer le joueur averti par lettre recommandée avec accusé de réception. Il faut préciser au joueur que tout avertissement écrit donné à un joueur par un arbitre est archivé par le Directeur des Sanctions. Le deuxième avertissement donné au même joueur peut entraîner une suspension individuelle de participer aux compétitions homologuées, d'une durée de 4 ou 8 mois.
- 3.10 En Coupe Jean-Claude Loubatière, au système Molter, les équipes sont classées aux points de parties, avec départage au système de Berlin et enfin au bénéfice de l'équipe ayant la moyenne Elo la plus basse. Livre de la Fédération, règlement de la Coupe JCL, article 4.4.

Division des Examens

Session de mars 2014

UV 2

Durée : 2 heures

Documents autorisés : Livres de l'arbitre et de la Fédération (version papier ou numérique)

Vous devez expliquer vos réponses en citant le livre et l'article utilisés dans chaque cas.
Vous devez indiquer votre numéro d'anonymat sur chaque copie.

I – AVANT LE TOURNOI

1) Calculer le montant des droits d'homologation des tournois suivants :

a) Open en 5 rondes sur 3 jours au système suisse (cadence lente) : 86 participants
Il y a 4 joueurs titrés invités (inscription gratuite). Les inscriptions (enregistrées la veille de la 1^{re} ronde) se décomposent en 28 seniors au tarif unitaire de 30 euros et 22 jeunes à 15 euros. De plus 32 joueurs se sont inscrits sur place : 14 adultes au tarif unitaire de 40 euros et 18 enfants à 20 euros.

b) Mêmes participants (et mêmes tarifs) mais pour un tournoi rapide de 9 rondes de 15 minutes + 5 spc sur une seule journée.

2) Dans quel cas, l'arbitre doit-il créer une commission d'appel ?

II – LA COMPARAISON DES DEPARTAGES

Abréviations utilisées : DEP = départage, cf = Elo FIDE, G signifie gain, D : défaite, N : nulle

1) Calculer les 3 départages (nombre de victoires, cumulatif et performance) de 3 joueurs :

a) Parcours de William : G1560, G1863cf, D2242cf, N1756cf, D2144cf

b) Parcours de Kate : N1606cf, N1450, N1897cf, N1900, N2041cf

c) Parcours de Didier : D2254cf, N2088cf, G1300, N1650, N1971cf

2) Établir le classement final dans les 2 cas suivants :

- DEP 1 : la performance
- DEP 1 : le cumulatif, DEP 2 : la performance

III - LES PRIX

Les prix au classement général sont :

1^{er} : 600 euros, 2^e : 400 euros, 3^e : 200 euros, 4^e : 100 euros

Calculer les 3 répartitions possibles des prix s'il y a 5 ex-æquo aux 5 premières places de ce tournoi.

TOURNEZ LA PAGE *

IV - LE CLASSEMENT ELO FIDE

1. Quel est le classement FIDE minimum au 1^{er} janvier 2014 ?
2. Quelles sont les dates de parution du ELO FIDE ?
3. Dans un open international en 5 rondes, calculez la performance FIDE de ces 2 joueurs classés FFE :
 - a) Parcours de William : G1560, G1863cf, D2242cf, N1756cf, D2144cf
 - b) Parcours de Kate : N1606cf, G1499, N1897cf, N1900, N2041cf

V – LES CLASSEMENTS ELO EN FRANCE

Quelles sont les différences entre le classement Elo FFE et le classement Elo rapide FFE ?

VI – APRES LE TOURNOI

Pour un tournoi en 5 rondes homologué FIDE joué à la cadence 1h30 + 30 secondes par coup pour toute la partie :

1. A qui et comment devez-vous envoyer le fichier de sauvegarde du programme PAPI ?
2. Qui doit recevoir le rapport technique et dans quel délai ?
3. Qui doit recevoir le chèque des droits d'homologation ?
4. Sur quels sites internet, peut-on vérifier la bonne transmission du tournoi ?

Corrigé de l'UV2 - session de mars 2014

I - AVANT LE TOURNOI (chapitre 2.5 du livre de l'arbitre)

1) a) les droits d'homologation d'un tournoi en cadence lente au système suisse (7% des inscriptions) :

	Nombre		Montant		Total
Seniors tarif normal	28	x	30 euros	=	840,00
Jeunes tarif normal	22	x	15 euros	=	330,00
Invités	4	x	0	=	0,00
Seniors avec majoration	14	x	40 euros	=	560,00
Jeunes avec majoration	18	x	20 euros	=	360,00
Totaux	86				2 090,00 €
				x	7%
			Droits d'homologation	=	146,30 euros

1) b) les tournois rapides sont homologués par les ligues. Dans la plupart des ligues, les droits d'homologation sont gratuits (article 2.8 du livre de la FFE page 4.3.2).

2) l'arbitre doit créer une commission d'appel lors des grands tournois internationaux (page 4.3.3 livre FFE).

Pour les autres tournois, elle est facultative mais les joueurs peuvent toujours faire appel auprès de la commission d'appels sportifs de la FFE ou de la ligue.

II - LA COMPARAISON DES DEPARTAGES (chapitre 2.4 du livre de l'arbitre)

1) Calculs des 3 départages :

a) William

Nombre de victoires : 2

Cumulatif : $1 + 2 + 2 + 2,5 + 2,5 = 10$

Performance = Moyenne Elo des adversaires + Quantité. $P = M + Q$

$M = (1560 + 1863 + 2242 + 1756 + 2144)/5 = 1913$ et $Q = 0$ (car 2,5 sur 5) donc $P = 1913$

b) Kate

Nombre de victoires : 0

Cumulatif : $0,5 + 1 + 1,5 + 2 + 2,5 = 7,5$

Performance : $(1606 + 1450 + 1897 + 1900 + 2041)/5 + 0 = 1779$

c) Didier

Nombre de victoires : 1

Cumulatif : $0 + 0,5 + 1,5 + 2 + 2,5 = 6,5$

Performance : $(2254 + 2088 + 1300 + 1650 + 1971)/5 + 0 = 1853$

2) Les classements

a) Un seul départage

<u>Place</u>	<u>Prénom</u>	<u>Total</u>	<u>Performance</u>
<u>1</u>	<u>William</u>	<u>2,5</u>	<u>1913</u>
<u>2</u>	<u>Didier</u>	<u>2,5</u>	<u>1853</u>
<u>3</u>	<u>Kate</u>	<u>2,5</u>	<u>1779</u>

b) Deux départages

<u>Place</u>	<u>Prénom</u>	<u>Total</u>	<u>Cumulatif</u>	<u>Performance</u>
<u>1</u>	<u>William</u>	<u>2,5</u>	<u>10</u>	<u>1913</u>
<u>2</u>	<u>Kate</u>	<u>2,5</u>	<u>7,5</u>	<u>1779</u>
<u>3</u>	<u>Didier</u>	<u>2,5</u>	<u>6,5</u>	<u>1853</u>

III - LES PRIX (chapitre 2.5 du livre de l'arbitre)

Liste officielle des prix		Prix à la place réelle	Prix partagés équitablement	Prix partagés au système Hort
600 euros	1 ^{er}	600 euros	260 euros	430 euros
400 euros	2 ^e	400 euros	260 euros	330 euros
200 euros	3 ^e	200 euros	260 euros	230 euros
100 euros	4 ^e	100 euros	260 euros	180 euros
	5 ^e	0	260 euros	130 euros

IV – LE CLASSEMENT ELO FIDE (chapitre 4.1 du livre de l'arbitre)

1. Le classement FIDE minimum en 2014 est de **1001**.
2. Le classement ELO FIDE paraît le premier jour de chaque mois.
3. Calculs des performances FIDE dans un open au système suisse :
 - a) William : G1863cf, D2242cf, N1756cf, D2144cf
1,5 sur 4 contre une moyenne de 2001 (score inférieur à 50 %)
37,5 % donc $dp = -91$ donc performance FIDE de $2001 - 91 =$ **1910 sur 4 parties**
 - b) Kate : N1606cf, N1897cf, N2041cf
1,5 sur 3 contre une moyenne de 1848
Score de 50 % donc performance FIDE de **1848 sur 3 parties**

V - LES CLASSEMENTS (LIVRE DE LA FFE)

Les différences entre les classements français : le Elo FFE et le Elo rapide FFE

	Elo FFE	Elo rapide FFE
Parties compatibles	350 points	320 points
Nombre de parties pour entrer dans le classement	8	7
Plancher	1000	700
Périodicité des calculs	3 fois par an (sept, janv, mai)	2 fois par an (sept, fev)

VI – APRÈS LE TOURNOI (CHAPITRE 2.5 DU LIVRE DE L'ARBITRE)

1. Le fichier de sauvegarde de PAPI doit être envoyé par mél à Erick Mouret : erick.mouret@echecs.asso.fr
2. Le rapport technique doit être envoyé au secrétariat fédéral et au DTTS (M. Gérard Hernandez) à J+7 au plus tard.
3. Le chèque des droits d'homologation doit être envoyé avec le rapport technique au secrétariat fédéral.
4. Les arbitres et les joueurs peuvent vérifier la bonne transmission du tournoi sur le site internet de la FFE (<http://www.echecs.asso.fr>) puis sur le site internet de la FIDE (<http://www.fide.com>).

SESSION DE MARS 2014

UVJ

Durée : 2 heures

Documents autorisés : livre de l'arbitre et livre de la FFE (format papier ou numérique)

Ce sujet comprend 23 questions.

Attention : pour chaque question de F, il faut deux réponses (cadence longue et cadence rapide)

A Culture et échecs

- 1) Que veut dire GM ?
- 2) Que veut dire MI ?

B Formation continue

- 1) Quel est le rôle de la formation continue ?
- 2) Qui doit la suivre ? à quelle fréquence ?
- 3) Que se passe-t-il si on ne suit pas une formation continue dans les temps ?

C La vie fédérale

- 1) Quel est le classement estimé d'un garçon né le 28/02/1994 ?
- 2) Quel est le classement estimé d'une fille née le 25/12/1993 ?

D Championnats de France Jeunes

- 1) Où se déroule le championnat jeune en 2014 ?
- 2) Quelle est la cadence dans la catégorie des benjamins ?
- 3) Quel est le Elo minimum d'une poussine qualifiée d'office ?

E La pendule et la notation des coups

Que se passe-t-il s'il ne reste plus que 4 min à un joueur selon les cadences suivantes ?

- 1) Cadence classique 2h Ko.
- 2) Cadence Fischer 50 min + 10 sec/coup.
- 3) Cadence Fischer 1h + 30 sec /coup.

F Que faites-vous en partie longue ? en partie rapide ?

- 1) Un joueur joue sa tour a1 en f1 puis le roi e1 en g1.
- 2) Un joueur joue son coup et n'appuie pas sur la pendule.
- 3) Un joueur fait un coup illégal et appuie sur la pendule.
- 4) Un joueur fait un coup illégal et n'a pas encore appuyé sur la pendule.
- 5) Un joueur joue avec les 2 mains.
- 6) Un joueur touche sa dame puis fait le petit roque.
- 7) Le drapeau d'un joueur est tombé.
- 8) Les 2 drapeaux sont tombés.
- 9) Au 2^e coup vous constatez que le cavalier et le fou sont intervertis. Le cavalier est en c1 au lieu de b1.
- 10) Au 4^e coup, un joueur vous appelle pour vous signaler que la dame et le roi sont mal placés.

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**

SESSION DE MARS 2014 UVJ Durée : 2 heures

Documents autorisés : livre de l'arbitre et livre de la FFE (format papier ou numérique)

Ce sujet comprend 23 questions.

Attention : pour chaque question de F, il faut deux réponses (cadence longue et cadence rapide)

A Culture et échecs

1) Que veut dire GM ?

Grand Maître.

2) Que veut dire MI ?

Maitre International.

B Formation continue (LA 22.4)

1) Quel est le rôle de la formation continue ?

Elle sert à mettre à jour les compétences des arbitres par rapport aux nouvelles règles du jeu établies par la FIDE et la FFE.

2) Qui doit la suivre ? à quelle fréquence ?

Chaque arbitre titré doit suivre cette formation continue, une fois tous les 4 ans à défaut d'un autre stage de niveau supérieur ou équivalent ou de l'obtention d'un titre d'Arbitre Fédéral.

3) Que se passe-t-il si on ne suit pas une formation continue dans les temps ?

S'il n'a pas suivi de stage à l'issue de la saison sportive au terme des 4 ans, il deviendra un Arbitre Inactif, n'ayant plus le droit d'exercer. Aussitôt la FC effectuée, l'arbitre inactif devient actif.

Si durant une période de six ans, à compter de sa dernière FC ou stage, un arbitre n'effectue pas de formation continue, celui-ci sera dans l'obligation de suivre un stage S4.

C La vie fédérale (LF 2.4 et LF 5)

1) Quel est le classement estimé d'un garçon né le 28/02/1994 ?

Au 1er janvier 2014, il a moins de 20 ans, ce qui correspond à la catégorie junior. Soit un Elo estimé de 1399.

2) Quel est le classement estimé d'une fille née le 25/12/1993 ?

Au 1er janvier 2014, elle a plus de 20 ans, ce qui correspond à la catégorie senior. Soit un Elo estimé de 1499.

D Championnats de France Jeunes

1) Où se déroule le championnat jeune en 2014 ?

A Montbéliard avec le concours du Club de Belfort.

2) Quelle est la cadence dans la catégorie des benjamins ?

(LF 3.3-3.2) 1h30 pour toute la partie avec ajout de 30 sec/coup.

3) Quel est le Elo minimum d'une poussine qualifiée d'office ?

(LF 3.3-2.6) 1450 pour les poussines.

E La pendule et la notation des coups

LA 4.8 Si un joueur dispose de moins de cinq minutes à sa pendule à un moment d'une période de jeu et ne bénéficie pas d'un temps additionnel de 30 secondes ou plus à chaque coup, alors pour le reste de la période il n'est pas obligé de respecter les conditions requises de l'Article 8.1. Immédiatement après la chute d'un drapeau, le joueur doit mettre à jour sa feuille de partie avant de jouer une pièce sur l'échiquier.

Que se passe-t-il s'il ne reste plus que 4 min à un joueur selon les cadences suivantes ?

1) Cadence classique 2h KO.

Il n'est pas obligé de noter les coups.

2) Cadence Fischer 50 min + 10 sec/coup.

Il n'est pas obligé de noter les coups. Car l'incrément est inférieur à 30s.

3) Cadence Fischer 1h + 30 sec /coup.

Il doit continuer à noter les coups. Car l'incrément est de 30s.

F Que faites-vous en partie longue ? en partie rapide ?

(LA A.3) En cas de rapide avec supervision appropriée, il faut appliquer les règles du lent.

1) Un joueur joue sa tour a1 en f1 puis le roi e1 en g1.

LENT : (LA 4.3) il doit déplacer la tour. Première pièce touchée.

RAPIDE : (LA A.4.b) l'arbitre intervient seulement sur demande des joueurs

2) Un joueur joue son coup et n'appuie pas sur la pendule.

LENT/RAPIDE : (LA 13.6) l'arbitre n'intervient pas car le coup n'est pas encore achevé.

3) Un joueur fait un coup illégal et appuie sur la pendule.

LENT: (LA 7.4a) l'arbitre intervient. La position précédant immédiatement l'irrégularité sera rétablie. Pour les deux premiers coups illégaux d'un joueur l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire à chaque fois ; au troisième coup illégal du même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

Bien entendu il ne faut pas oublier (LA 4.3). Première pièce touchée.

RAPIDE : (LA A.4.b) L'arbitre intervient seulement sur demande des joueurs.

4) Un joueur fait un coup illégal et n'a pas encore appuyé sur la pendule.

LENT/RAPIDE: (LA 13.6) l'arbitre n'intervient pas, car le coup n'est pas encore achevé.

5) Un joueur joue avec les 2 mains.

Il y a 2 cas : jouer les pièces avec les 2 mains Article 4.1 et jouer les pièces avec une main et la pendule avec l'autre main. (LA 6.7b).

LENT : l'arbitre avertit le joueur et applique des sanctions éventuelles selon (LA13.4)

RAPIDE : 2 cas

- (LA A4.b) l'arbitre fera appliquer l'article 4, seulement si l'un ou les deux joueurs le lui demandent.

- l'arbitre avertit le joueur qu'il doit manipuler la pendule avec la même main et applique des sanctions éventuelles selon (LA 13.4).

1.

6) Un joueur touche sa dame puis fait le petit roque.

LENT : (LA 4.3) il doit jouer la dame. Première pièce touchée.

RAPIDE : (LA A.4.b) l'arbitre intervient seulement sur demande des joueurs.

7) Le drapeau d'un joueur est tombé.

LENT: (LA 6.9) la partie est perdue en phase KO ou si le joueur n'a pas achevé le nombre de coups prescrits dans le temps imparti. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

RAPIDE : (LA A.4.d) l'arbitre intervient seulement sur demande des joueurs.

8) Les 2 drapeaux sont tombés.

LENT : (LA 6.11) si les deux drapeaux sont tombés et qu'il est impossible d'établir lequel est tombé le premier alors :

a) la partie continuera si cela se produit dans toute période de jeu autre que la dernière.

b) la partie est nulle si cela se produit dans une période de jeu où tous les coups restants doivent être achevés.

RAPIDE : (LA A.4.d.3) l'arbitre déclarera la partie nulle

9) Au 2^e coup vous constatez que le cavalier et le fou sont intervertis. Le cavalier est en c1 au lieu de b1.

LENT : (LA 7.1.a) la partie sera annulée et une nouvelle partie sera jouée.

RAPIDE : seulement sur demande.

10) Au 4^e coup, un joueur vous appelle pour vous signaler que la dame et le roi sont mal placés.

LENT : (LA 7.1.a) la partie sera annulée et une nouvelle partie sera jouée.

RAPIDE : (LA A.4.a) plus de 3 coups ont été joués. La partie continue. En outre, le roque est interdit puisque le roi n'est pas à sa place.



L'équipe d'arbitrage du championnat de France des jeunes 2014 à Montbéliard

De gauche à droite :

Philippe Pierrot, Olivier Minaud, Michel Vincent, Dominique Dervieux (caché), Mickaël Boileau, Christian Bracq, Ollivier Rioland, Emily Minaud, René Lengert, Justine Itasse, Patrick Lauferon (arbitre en chef), Bruno Cornet, Stéphanie Giua, Georges Bellet, Pascal Carreau et Emmanuel Variniac.